

JE SERAI GARANT
DU DROIT
ET DES LIBERTÉS



**DEVENIR
MAGISTRAT**

Qu'est-ce qu'un magistrat ?

Les magistrats sont les juges et les procureurs.

La magistrature française est composée des magistrats du siège et du parquet. Gardien de la liberté individuelle, le magistrat exerce une mission essentielle au sein de la société. Représentant de l'autorité judiciaire, il applique et fait appliquer la loi pour permettre aux citoyens de vivre ensemble. Il est celui qui « dit la loi », c'est-à-dire qui rend une décision de justice dans un conflit.

Les magistrats ont accès à une grande diversité de fonctions.

Les magistrats peuvent changer de fonction au cours de leur carrière. Ils peuvent exercer les fonctions de juge, juge d'instruction, juge de l'application des peines, juge des enfants, substitut du procureur puis procureur... et bien d'autres encore. Cela leur permet d'intervenir dans des domaines variés notamment économique, international, carcéral, hospitalier, familial et de la protection de l'enfance.

Un magistrat est rémunéré 2 678€ pour son 1^{er} poste et gagnera 3 662€ au bout de 6 ans.

Quelle formation ?

La formation se déroule essentiellement sur le terrain.

Les magistrats sont tous formés dans une École unique en France, l'École nationale de la magistrature. La formation initiale des élèves magistrats dure 31 mois. Elle se compose de périodes d'études à Bordeaux (30%) et de stages (70%). Ainsi, les stages s'effectuent principalement au sein de tribunaux ou d'institutions partenaires actrices de la justice, mais aussi dans des organismes publics, associatifs ou privés...

L'élève magistrat est rémunéré pendant sa formation de 1 672€ à 1 934€.

Comment devenir magistrat ?

Trois concours sont organisés annuellement.

Le 1^{er} concours d'accès s'adresse aux étudiants de moins de 31 ans titulaires d'un bac +4, le 2^{ème} concours aux fonctionnaires et le 3^{ème} concours aux professionnels issus du secteur privé ou aux personnes exerçant un mandat électif.

Les professionnels souhaitant se reconvertir peuvent également candidater aux concours complémentaires organisés ponctuellement selon les besoins des juridictions ou encore postuler au recrutement sur dossier.

Quelle préparation au concours d'entrée ?

Pour préparer le concours de l'ENM, il est possible d'intégrer des classes préparatoires ENM gratuites, accessibles sur critères sociaux et de mérite, des préparations publiques labellisées ou encore des instituts d'études judiciaires.